

Grippe saisonnière

Vaccination grippe saisonnière

La grippe saisonnière peut être à l'origine dans morbidité et d'une mortalité non négligeable dans les institutions de soins. Les experts estiment que la circulation du virus ne peut être maîtrisée que par une bonne couverture vaccinale des patients et du personnel soignant en contact avec les patients. La couverture vaccinale permettant de limiter la circulation du virus est de 80% aussi bien pour les patients que pour le personnel.

Les professionnels de la santé sont invités, tous les automnes, à se faire vacciner contre le virus de la grippe saisonnière et ainsi protéger les patients, résidents, clients du virus de la grippe saisonnière.

Directive cantonale

Pour les professionnels de santé non vaccinés contre la grippe, la directive concernant le port du masque a été modifiée. Dès la saison 2015-2016, le masque chirurgical doit être porté dès l'arrivée et jusqu'au départ du service/unité de soins par tous les professionnels de la santé qui exercent dans les différentes structures de sanitaires du canton (hôpitaux, cliniques, CTR, EMS, CMS, permanences, cabinets médicaux). Cette mesure est à appliquer dès le début de l'épidémie (selon données hebdomadaires de l'OFSP (<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/saisonale-grippe---lagebericht-schweiz.html>)) et à maintenir durant toute la période épidémique.

L'Unité HPCI met à votre disposition différents documents qui répondront à certaines de vos questions. Des documents (flyers, brochures) sont également à votre disposition sur le site de l'Office fédéral de la Santé Publique (<https://www.sevaccinercontrelagrippe.ch/fr-ch/>) (OFSP) et en particulier des petits court-métrages sur le virus de la grippe, son histoire et sa prévention (<https://www.sevaccinercontrelagrippe.ch/fr-ch/materiel-information/courts-metrages-grippe.html>).

Pour rappel, la **vaccination annuelle contre la grippe** est le moyen le **plus efficace** de se protéger contre le virus et par conséquent la mesure **à privilégier** afin d'éviter de transmettre le virus à nos patients, résidents, clients.

Surveillance de la vaccination et de la grippe saisonnière (hôpitaux et CTR)

En fin de saison, il est collecté des données de laboratoire concernant

- le taux de vaccination des professionnels contre la grippe saisonnière

Merci de télécharger et compléter le questionnaire général ci-dessous et le transmettre par courriel à marie-josephe.thevenin@vd.ch (<mailto:marie-josephe.thevenin@vd.ch>)

- **Surveillance grippe hôpitaux et CTR** : [Télécharger le questionnaire ici](https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Indicateur_SSP-SA-Questionnaire_vaccination_grippe-2023-2024.SA_.docx)
(https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Indicateur_SSP-SA-Questionnaire_vaccination_grippe-2023-2024.SA_.docx)

Surveillance de la vaccination contre la grippe saisonnière en EMS

L'Unité HPCI a initié en 2007-2008 la surveillance du taux de vaccination contre la grippe saisonnière aussi bien auprès des patients/résidents que du personnel de soins.

Merci de télécharger et compléter le questionnaire général ci-dessous et le transmettre à votre responsable HPCI Vaud régional.

- Surveillance du taux de vaccination grippe chez les résidents et chez le personnel (Questionnaire à télécharger) (https://www.hpci.ch/sites/chuv/files/Surveillance_HPCI_VaccinationGrippe_2022.docx) (MAJ au 27-12-22)

Dernière mise à jour le 11/09/2023